

PERIODE DU 8 DECEMBRE AU 24 DECEMBRE

Madame, Monsieur,
Chers parents,

Les mesures de renforcement prises par le CODECO du 3 décembre imposent aux établissements scolaires une organisation spécifique à partir du mercredi 8 décembre.

Les décisions en application dès ce mercredi concernent :

- o Un enseignement hybride (50%) à partir du 8 décembre 2021 et jusqu'au 24 décembre à midi ;
- o L'interdiction des activités extra-muros d'une journée jusqu'au congé d'hiver (Noël) ;
- o L'invitation aux parents à réaliser une fois par semaine un autotest sur leurs enfants ;

Ces nouvelles mesures ne concernent pas les réfectoires/cuisines, les vestiaires ainsi que les locaux communs qui restent donc ouverts.

Mesures pour les étudiants du deuxième et du troisième degrés

- Présentiel le 8 décembre et le 10 décembre. Un seul jour de distanciel : le jeudi 9 décembre.
- Dès le lundi 13/12, fin de l'hybridation puisque les étudiants sont en révisions puis début des examens jusqu'au mercredi 22 décembre.
- Dernier jour de présence à l'école le jeudi 23 décembre en après-midi, selon un horaire décalé pour la remise du bulletin (un horaire sera distribué). Les modalités pour la réunion des parents (en distanciel) restent à fixer. Nous ne pouvons plus accueillir de parents dans l'établissement.
- Les activités pédagogiques destinées à résorber des retards d'apprentissage sont maintenues sans entrer dans une forme hybride (comme le permet la circulaire) : l'école des devoirs, l'étude dirigée, la cellule DYS... fonctionneront normalement.

Les examens sont donc maintenus. Toutefois, afin de limiter le temps de présence des étudiants dans l'établissement (comme le stipule la décision du CODECO), j'ai pris la décision d'annuler les heures de cours prévues en fin de matinée (4è et 5è h) du 16 au 22 décembre uniquement. Durant ces 5 jours, les élèves quittent l'établissement dès la fin de l'examen.